

12 Mars 2008

## **Groupe de travail contrôle fiscal du 10 mars 2008 : un dialogue tardif, un dialogue de sourd**

**Demandé à plusieurs reprises par le SNUI, un groupe de travail sur le contrôle fiscal s'est tenu 18 mois après le dernier consacré au même sujet. Les documents fournis par l'administration dans le cadre de la préparation de ce groupe de travail s'attachent à démontrer que tout va pour le mieux dans le petit monde d'un contrôle fiscal sans cesse plus performant et toujours tendu vers plus de modernisme et de productivité. Félicitations, congratulations et courage à tous.**

**Quel décalage, quel aveuglement par rapport à la réalité, par rapport au quotidien des agents !**

**Point par point et pendant cinq heures, les représentants du SNUI se sont attachés à ouvrir les yeux des responsables du contrôle fiscal qui, jusque là et faute de dialogue social, s'auto convainquaient du bien fondé de leurs décisions, et étaient du reste largement confortés par une hiérarchie locale plus prompte à masquer les problèmes qu'à proposer des changements de cap.**

### **La lutte contre la fraude fiscale a besoin de moyens**

Le scandale international révélé récemment par les autorités allemandes pointe le décalage entre les véritables enjeux et les déclarations du président de la République sur la délation, la dépénalisation du droit des affaires et la lutte contre la petite fraude sociale. Il révèle tout autant combien les acteurs du contrôle fiscal sont démunis face à la grande fraude, faute de moyens juridiques et humains. L'administration, pour sa part, considère que la déontologie et le contrôle interne constituent des priorités et agite par ailleurs le drapeau de la flagrance (qui semble déjà très complexe à mettre concrètement en œuvre) et, pour demain, de l'éventuelle création d'un « Eurofisc » sans en préciser toutefois le contenu...

Plus généralement elle acquiesce du bout des lèvres à nos arguments sur les suppressions de postes pour s'empresser de les juger marginales et de promettre une sanctuarisation des effectifs du contrôle fiscal. Les personnels, dont les antennes voire même les postes sont supprimés et les cadre C systématiquement évacués des brigades, années après années, apprécieront la formule.

Le contrôle interne, les indicateurs, le management qui pourrissent la vie de tout un chacun sont pour la DG des maux nécessaires mais qu'elle juge largement surestimés par ceux qui les dénoncent. Là aussi les vérificateurs apprécieront le décalage ambiant.

### **Certification : un gros budget pour rien de bon**

La certification des brigades a fait l'objet d'un long échange. Nous avons dénoncé, sur la forme, l'absence de dialogue social sur le sujet tant au niveau local qu'au

niveau national et, au fond, le formatage croissant dont fait l'objet le contrôle fiscal et dont la certification constitue le dernier avatar. Nos interlocuteurs n'ont pu démontrer le contraire, ils annoncent un calendrier de discussions avec les OS nationales sur la mise en place de cette certification tout en précisant qu'elle se fera. Au passage nous avons demandé un véritable dialogue local sur ce sujet. La DG nous a précisé que des amendements pourraient éventuellement être apportés au référentiel, sans pour autant préciser à quelles conditions ils pourraient être retenus. Au bout du compte, nous n'avons qu'une certitude : il n'est pas question de remettre en cause le projet, un projet évalué à 90.000 euros sans compter le coût du suivi et ses conséquences sur la mission et les conditions de travail des agents.

Y aura-t-il généralisation ou pas ? L'administration dit souhaiter laisser le temps au temps. En réalité, nous nous dirigeons vers un contrôle fiscal à deux vitesses, l'un dit certifié, l'autre pas. Quelles conséquences pour la rémunération des uns et des autres, pour les affectations, pour les déroulés de carrière mais également pour la justice fiscale ?

Après nous avoir entendu dénoncer le projet dans sa globalité, les représentants de l'administration nous ont remercié d'avoir posé de bonnes questions auxquelles ils n'avaient pas la réponse. Ce qui ne laisse augurer rien de bon pour la suite.

Fin avril doit se tenir une grande messe à la DG regroupant tous les agents des brigades qui vont faire l'objet de l'expérimentation. Cette grande messe ne doit surtout pas être celle des bénis oui oui, celle de l'acceptation, mais l'occasion de relayer les refus, les inquiétudes, les propositions et les exigences de ceux qui font le contrôle fiscal. Ensemble nous ferons bouger les choses. C'est l'avenir d'une mission d'Etat, c'est l'avenir des conditions de travail de chacun, dont il sera question.

### **Attention à la fusion**

Sur la fusion DGI /DGCP, nos interlocuteurs se sont voulus rassurants quant à l'autonomie du contrôle fiscal, allant même jusqu'à affirmer que toutes les précautions seraient prises pour assurer la primauté du contrôle en cas de dualité avec les intérêts comptables. Nous avons réaffirmé que l'obsession du taux de recouvrement prenait, de fait, déjà le pas dans le cadre de la programmation des affaires et que cette approche allait encore s'aggraver avec des directions locales fusionnées dirigées par un comptable.

Pour en terminer, nous avons exigé la tenue rapide de plusieurs réunions thématiques pour, enfin, aborder les différents aspects du contrôle fiscal qui, au-delà de la mission elle-même, portent sur les conditions d'exercice des missions : conditions de travail, défraiements (notamment les IK), formation... L'administration dit avoir retenu le principe de ce type de réunions.

**Il ressort de cette réunion une grande frustration. Décidément, l'écart entre la réalité que vivent les agents et le regard que porte la direction générale n'est pas prêt de se combler. Alors que l'évasion et la fraude fiscale internationale touchent tous les pays dans des proportions alarmantes, que les comparaisons internationales montrent une France tout juste à la moyenne en termes d'effectifs alloués au contrôle fiscal, rarement les enjeux auront été aussi importants. Dans cette période, paradoxalement, le gouvernement et l'administration font le choix de mettre en œuvre de façon prioritaire la lutte contre les arrêts maladie et la certification.**